

Concept d'éducation de l'association Chiens de protection des troupeaux Suisse (CPT-CH)

1. Conditions à l'éducation réussie d'un chien de protection des troupeaux

Pour qu'un chien de protection des troupeaux (CPT) protège efficacement contre les grands prédateurs les troupeaux qui lui sont confiés, tout en ayant un comportement socialement acceptable, les conditions suivantes doivent être remplies:

(1) La **base génétique** favorable à la protection des troupeaux doit être présente. Le chien doit avoir un instinct approprié. Cela comprend: i) la capacité de s'attacher de façon fiable à un troupeau sans y être contraint, ii) la capacité d'être motivé à défendre le troupeau à protéger, iii) la capacité de gérer à la fois des situations de coopération et de compétition dans une meute. Ceci est pris en compte en sélectionnant les races et les lignées de travail.

(2) Une **structure relationnelle intacte** doit être présente entre détenteur, CPT et animaux de rente.

(3) Une **relation de confiance** comme condition préalable à une communication claire entre le CPT et le détenteur et donc comme base pour la conduite du chien.

(4) Un **environnement approprié** dans la ferme d'élevage et d'éducation qui permet aux jeunes CPT de faire les bonnes expériences d'apprentissage et d'éviter les mauvaises. La base pour cela est un contrôle suffisant de l'environnement, des animaux de rente et de la meute de chiens.

(5) La gestion de l'exploitation agricole permet de libérer **suffisamment de temps** pour que les expériences d'apprentissage des jeunes CPT puissent être structurées et gérées dans le but d'assurer une éducation optimale.

2. Les niveaux de l'éducation d'un chien de protection des troupeaux

Les chiens ont d'excellentes capacités d'apprentissage. Les traits comportementaux d'origine génétique ne se développeront que sur la base d'expériences lors de confrontations avec l'environnement. Dans le cadre l'éducation d'un CPT, il est donc particulièrement important d'exposer le jeune chien aux expériences d'apprentissage nécessaires et correctes pour qu'il développe le comportement souhaité. Il est tout aussi important de l'empêcher d'acquérir des comportements problématiques par des expériences d'apprentissage incorrectes. La formation de CPT exige des expériences d'apprentissage aux quatre niveaux suivants (la formation de chacun de ces quatre niveaux est traitée séparément dans le présent concept):

(1) **Chien de protection des troupeaux – détenteur**

(2) **Chien de protection des troupeaux – animaux de rente**

(3) **Chien de protection des troupeaux – meute de chiens**

(4) **Chien de protection des troupeaux – activités humaines**

Dans le cadre de l'évaluation de l'aptitude au travail (EAT), l'OFEV s'assure que les CPT officiels satisfassent aux critères de l'éducation initiale définis ci-dessus aux points (1), (2) et (4).

Chaque CPT formé a besoin d'autres expériences d'apprentissage positives sur le lieu de travail au cours de sa vie afin de pouvoir continuer à fonctionner avec succès. En ce sens, son éducation n'est jamais terminée. En particulier, il incombe au détenteur final de CPT de protéger autant que possible son chien des expériences d'apprentissage négatives et d'entretenir la relation entre détenteur et CPT afin que des mesures correctives et incitatives soient possibles et couronnées de succès.

3. Les phases d'une éducation réussie / Développement d'un chien de protection des troupeaux

Le développement des CPT connaît des phases plus ou moins clairement définies, presque identiques pour tous les chiens. En pratique, nous définissons plusieurs phases dans la vie d'un CPT, la première année de vie revêtant une

importance particulière pour l'éducation, mais un CPT ne peut être considérée comme mature et pleinement développé qu'à partir de l'âge de 3 ans:

- (1) **période prénatale** (semaine de gestation 4 à 0);
- (2) **naissance**;
- (3) **période végétative** (du 1^{er} au 14^e jour environ, jusqu'à l'ouverture des yeux et des oreilles);
- (4) **période de socialisation primaire** (3^e à 12^e semaine);
- (5) **période de socialisation secondaire** (4^e au 12^e mois);
- (6) **période de stabilisation** (2^e année);
- (7) **période de consolidation** (3^e année)
- (8) **période de maturité** (4^e à 7^e année);
- (9) **période de vieillesse** (8^e année et plus).

Le concept d'éducation se concentre sur l'éducation des CPT jusqu'à l'EAT (fin de la période de socialisation secondaire).

4. Déroulement des étapes de formation aux quatre niveaux

4.1 Niveau Chien de protection des troupeaux – détenteur

Objectif principal: un chien ayant une forte personnalité et la meilleure stabilité émotionnelle possible en fonction de ses capacités.

Principe: comme chez tout chien, il existe chez le CPT un principe essentiel pour éduquer son attachement avec le détenteur. L'attachement signifie que le détenteur inspire à son jeune CPT le sentiment indispensable de sécurité, de sûreté et de confiance, et que le CPT le considère comme un pôle absolument sûr. Sans cet attachement, le CPT se sent profondément insécurisé, voire effrayé et stressé, ce qui affaiblit rapidement sa capacité d'apprentissage. De plus, le détenteur ne peut plus se faire comprendre par son CPT, ni lui faire confiance. Sans un attachement indéfectible, aucun CPT ne peut être éduqué avec succès, et les problèmes avec le détenteur, avec des tiers et avec les animaux de rente sont inévitables.

A) Développement de l'attachement entre le chien de protection des troupeaux et le détenteur

Objectif: familiarité du chiot CPT avec son détenteur. Le chiot exprime de la joie quand il voit le détenteur, est détendu en sa présence, peut être attiré par le détenteur, qu'il suit joyeusement. Il ne montre aucune crainte.

Période prénatale

La mesure la plus importante est d'éviter tout stress pour la lice. La lice doit être maintenue dans son environnement familier, aucune mission exigeante ne doit lui être confiée. Dans l'étable, une loge est aménagée au sec, à l'abri du bruit et des regards, où la lice pourra se sentir en sécurité et se retirer au moment de la mise bas. En fin de compte, la lice est laissée libre de choisir l'emplacement de cet endroit dans l'étable. L'absence de stress durant cette période prénatale favorise la tolérance au stress des futurs chiots.

Naissance

La naissance se déroulera sans intervention humaine. Chez les lignées de travail CPT adaptées, le comportement naturel de soin à la portée est suffisant. Il convient d'offrir dans la mesure du possible un environnement calme. Une intervention n'est nécessaire que si la santé de la lice semble gravement compromise.

Période végétative

Les soins à la portée sont confiés à la lice. Il faut s'assurer que la lice continue de bénéficier d'un environnement calme. Pour autant que la lice le permet, le fait de soulever chaque jour les chiots brièvement et en douceur favorise leur future tolérance au stress. Les interactions avec les chiots ont lieu exclusivement à proximité de la loge de mise bas.

Socialisation primaire

Cette phase est essentielle au développement d'un lien de confiance solide entre le CPT et le détenteur. La personne qui s'occupe le plus du chiot est le détenteur; les tiers et les enfants ne devraient interagir avec les chiots que dans les dernières semaines de cette phase et seulement dans des conditions contrôlées.

Semaines 3 à 4/5: les chiots ne sont pas encore très mobiles. La lice est la garante primaire des soins aux chiots et non le détenteur. La lice doit rester calme et permettre le contact humain avec les chiots. Le détenteur joue un rôle passif vis-à-vis des chiots pendant leurs phases d'activité et dans leur secteur d'exploration (zone protégée autour de la loge de mise bas) et à leur niveau (au sol, dans la paille). Les chiots doivent tout au plus être soulevés doucement, mais non promenés deci delà. Le détenteur devient un élément de l'environnement social quotidien des chiots.

Semaines 6 à 8: mêmes principes que précédemment. Les chiots sont désormais beaucoup plus actifs. On les laisse explorer longuement et activement le détenteur et le cas échéant d'autres personnes (y compris des enfants), d'abord dans la zone protégée autour de la loge de mise bas, puis dans l'étable. L'être humain devient le partenaire de jeu, d'escalade et d'exploration des chiots. Des différences individuelles dans le comportement des chiots (par ex. exploration, suivi, etc.) doivent être autorisées. La durée et le moment des contacts doivent être adaptés au rythme d'activité des chiots. Les signaux de rejet et les mesures éducatives sont encore à éviter. Lorsque les chiots reçoivent une alimentation complémentaire, il convient de les attirer en les appelant, l'objectif étant qu'ils suivent le détenteur. Les chiots apprennent à s'approcher du détenteur d'une manière positive et confiante et à le suivre. Des contacts amicaux avec des étrangers et des enfants doivent également être encouragés, mais uniquement sous le contrôle du détenteur. A la fin de cette phase, les chiots sont sevrés et désormais nourris exclusivement par le détenteur.

Semaines 8 à 12: après le sevrage, le rôle du détenteur en tant que garant des soins dans la vie des chiots augmente tandis que l'importance de la mère diminue progressivement. La distribution des repas à la main, deux fois par jour, devient un rituel. En outre, les moments quotidiens de jeu calme et plus turbulent, à même le sol de l'étable, sont très importants car ils favorisent énormément le contact physique et renforcent la confiance.

Socialisation secondaire et phases ultérieures

Le contact quotidien entre le détenteur et le CPT est toujours amical et tient compte des besoins du CPT. La relation de confiance établie jusqu'alors ne doit jamais être ébranlée par un comportement inapproprié de la part du détenteur. Les CPT sont des chiens très sensibles et ne supportent pas que la confiance qu'ils accordent soit rompue. C'est pourquoi le détenteur doit développer un comportement approprié (attitude de base) envers son CPT. Si le CPT a un comportement indésirable, il ne doit être ni effrayé et intimidé lorsque ce comportement est corrigé, pas plus qu'il ne doit y avoir de punitions physiques. Lorsqu'il corrige de manière appropriée le comportement d'un CPT, le détenteur doit garder à l'esprit le bien-être du CPT. Ce n'est qu'à travers cette relation de confiance que le CPT peut comprendre une correction administrée par une personne.

B) Développement de l'obéissance

Objectif: lorsque le CPT atteint l'âge de 12 mois, le détenteur peut être facilement et sans stress pour le CPT 1) le conduire en laisse, 2) le rappeler et 3) l'envoyer vers son troupeau. Il reconnaît le détenteur comme une autorité familière, se laisse guider et connaît son nom.

Principe

Le principe de l'obéissance est (comme décrit ci-dessus) un attachement indéfectible entre le CPT (le chiot) et son détenteur. Ce n'est qu'ainsi que le CPT peut comprendre l'être humain (communication) et coopérer avec lui (coopération). Obéissance ne doit pas être confondue avec soumission. Les races de chiens qui conviennent à la protection des troupeaux sont fondamentalement inadaptées pour obtenir une bonne soumission.

Socialisation primaire

La rupture de contact avec les chiots doit être induite pendant cette période: le détenteur doit se retirer lorsque les chiots retournent spontanément auprès de leurs frères et sœurs ou de leur mère, ou lorsqu'ils entrent clairement dans une phase de repos. La retraite et la disparition de l'être humain familial ne doivent pas provoquer un sentiment d'abandon ou d'inquiétude, et l'être humain ne doit pas entraver le comportement de suivi naturel du chiot. Inversement, à partir de la 10^e semaine environ, le comportement de suivi sera spécifiquement favorisé à l'extérieur du troupeau. Lors de courtes sorties «en famille» dans des endroits reculés avec la portée entière et la mère chienne, le comportement de suivi apparaîtra naturellement dans l'ensemble du groupe. L'obéissance avec laisse est basée sur ce comportement.

Socialisation secondaire

Obéissance avec laisse, obéissance à la voix: les sorties en famille sont progressivement remplacées par des sorties «en tête à tête» avec chaque chiot. Le chiot a déjà acquis un comportement de suivi bien ancré. La laisse est introduite passivement: le chiot commence par traîner la laisse, puis le détenteur attrape peu à peu celle-ci pour le conduire en laisse. Les phases avec et sans laisse alternent, et le chiot peut aussi être rappelé sans laisse. Ces sorties sont idéales pour habituer le CPT aux activités humaines dans son environnement (cf. chapitre 4.4).

Mise au troupeau: la condition préalable est un attachement déjà bien établi au troupeau (cf. chapitre 4.2). Le fait que le CPT reste auprès du troupeau lorsque le détenteur s'éloigne est à l'opposé du comportement naturel de suivi. L'entraînement de ce comportement nécessite non seulement un bon attachement au troupeau mais aussi une cer-

taine maturité chez le jeune chien. La confiance entre le détenteur et le chiot doit être maintenue même dans cette situation. En se basant sur l'interruption de contact sans stress déjà connue du chiot, ce dernier sera renvoyé vers le troupeau en utilisant toujours le même signal auditif, qui doit donc être attrayant pour lui. Les premiers essais échoueront et le chiot devra être ramené au troupeau. Avec le temps, il sera possible d'augmenter de plus en plus la distance au troupeau. Il est extrêmement important que cela se fasse de manière cohérente. Le chiot doit comprendre la transition entre le moment où il rompt le contact et celui où on lui demande de rester avec le troupeau, sinon la relation de confiance entre le chien et le détenteur risque d'être brisée. Le jeune CPT ne doit jamais être stressé ou effrayé, afin qu'il n'associe pas le séjour avec le troupeau à une expérience négative. Au contraire, tout séjour avec le troupeau doit toujours être vécu positivement! La présence de CPT adultes ayant clairement un comportement approprié simplifie considérablement cette étape de formation par le biais de la facilitation sociale.

4.2 Niveau: Chien de protection des troupeaux – animaux de rente

Objectif: le CPT est en mesure de développer sa capacité héréditaire d'interagir avec le troupeau sans entrave et fait preuve d'une loyauté fiable au troupeau.

Période prénatale / naissance / période végétative

Pendant ces périodes, la seule mesure est de veiller à ce que la lice dispose d'un emplacement adéquat et protégé dans l'étable, près des animaux de rente (loge de mise bas avec protection visuelle sur trois côtés et sur le dessus). Les chiots seront ainsi en contact direct avec les animaux de la ferme dès leur naissance tout en ayant accès à un lieu protégé. Si une lice choisit de mettre bas à l'extérieur de l'étable, il faut la laisser faire. Au plus tard à partir de la fin de la 3e semaine (phase végétative), la portée doit être installée à un emplacement protégé dans l'étable.

Socialisation primaire

Objectif: familiarité du CPT avec son troupeau

La mesure la plus importante est que le CPT entretienne un contact direct permanent avec les animaux de rente tout en ayant la possibilité de se retirer dans un emplacement protégé. Devant la loge de mise bas, une zone protégée d'au moins 4m² doit être inaccessible aux animaux de rente. Cette zone protégée sert également de terrain de jeu pour les chiots et avec eux. De là, le chiot explore lentement son environnement, d'abord le terrain de jeu, puis l'étable, puis les environs, etc. Cette zone est très importante pour le chiot jusqu'à l'âge de 12 semaines, et il s'y retirera maintes fois. Jusqu'à cet âge, on ne doit jamais interdire au chiot d'y séjourner, en particulier, il ne doit pas être amené vers les animaux de rente car cela peut entraîner un surmenage et perturber sa relation ultérieure avec le troupeau. En d'autres termes, pendant cette période, les chiots décident eux-mêmes où ils veulent être. Si les chiots restent dans l'étable pendant que le troupeau pâture, quelques moutons doivent être laissés avec les chiots dans l'étable.

Il est essentiel que les chiots ne soient en contact qu'avec des animaux de rente habitués aux chiens et qui ont un comportement amical envers eux. Les animaux de rente présentant un comportement aversif (p. ex. qui frappent ou repoussent les chiots) doivent être tenus à l'écart des chiens. Les chiots interagiront et joueront avec les animaux de rente, surtout avec les agneaux. Une intervention n'est nécessaire qu'en cas de risque élevé de blessure pour les agneaux. Toutes les autres interactions entre chiots et agneaux sont autorisées dans le cadre de la socialisation des CPT avec les animaux de rente. En cas d'intervention, il ne faut pas corriger les chiots et encore moins les punir, mais détourner son comportement. La pulsion positive de jeu du chiot doit être redirigée vers une autre possibilité de jeu ou un autre partenaire. Punir le chiot aurait pour effet d'associer négativement la punition avec les animaux de rente. Il serait particulièrement faux d'amener le chiot à des brebis "malveillantes" qui tourmenteraient le chiot. Les sorties d'entreprise (voir chapitre 4.1 B) peuvent également réduire l'intensité du jeu des chiots avec les agneaux.

Socialisation secondaire

Objectif: le CPT a un attachement fiable à son troupeau. Il connaît l'ordre de stop afin de rester avec le troupeau et peut être ramené tranquillement au troupeau s'il lui arrive de s'en éloigner.

Grâce à la confiance que le chiot a développée dans la socialisation primaire, il sera prêt à quitter l'environnement familial et protégé que constitue l'étable, et à suivre le troupeau. En principe, l'initiative doit venir du chien. Le chiot peut être encouragé par le détenteur, mais jamais par des mesures coercitives, par exemple en le chassant de l'étable ou en l'enfermant avec le troupeau. Dès le début, il sera encouragé à rejoindre le troupeau. Lorsque le détenteur s'éloigne, le CPT doit savoir que la rupture de contact n'est pas synonyme de stress (cf. chapitre 4.1 B). Si le chiot n'est pas assez mûr, on lui donne suffisamment de temps et on laisse avec lui un groupe d'animaux de rente auxquels il est habitué.

Les changements de pâtures sont importants et fréquemment pratiqués durant cette phase, de sorte que le CPT apprend que la loyauté au troupeau n'est pas un comportement spécifique au site mais spécifique au troupeau. Il est important que le troupeau reste le plus stable possible durant cette phase. Ce n'est qu'une fois que le chien a un comportement héréditaire loyal et fiable que l'on peut l'entraîner à rester avec d'autres troupeaux, également habitués aux chiens.

La présence d'une meute de chiens efficace ou du moins d'un CPT adulte facilitera grandement ces étapes. Cependant, afin de pouvoir contrôler le stade de développement individuel du chien et de traiter le cas échéant des problèmes tels que l'hyperréactivité, le jeune chien devrait aussi être laissé de temps en temps seul avec le troupeau à partir d'un âge d'environ sept mois.

Période de stabilisation

Important: chaque changement dans le troupeau nécessite une période d'installation d'environ trois semaines pour que le groupe fonctionne (phase d'accoutumance mutuelle). Si un CPT n'est pas à l'aise avec un groupe d'animaux de rente, alors le comportement des animaux de rente doit toujours être observé d'un œil critique. Il s'avère souvent utile de retirer du groupe quelques individus qui rejettent le CPT.

4.3 Niveau: Chien de protection des troupeaux – meute de chiens

Objectif: le CPT peut s'intégrer dans une meute de chiens. Il connaît la coopération et la concurrence.

Période prénatale, naissance, période végétative, socialisation primaire

Cette phase est principalement déterminée par l'élevage dans l'exploitation agricole.

Socialisation secondaire

La mesure la plus importante est que chaque chiot CPT ait un ou plusieurs camarades de jeu, c'est-à-dire d'autres chiots CPT à un stade de développement similaire. Afin de favoriser sa capacité à vivre en meute, le CPT doit trouver une structure de meute favorable. Cela lui permet d'apprendre à s'affirmer en situation de compétition ou à céder, ainsi qu'à coopérer avec d'autres chiens. Le CPT reste donc généralement dans la meute entière (sauf exceptions pour son éducation individuelle, voir 4.1 A). Les relations entre les chiens se déroulent librement et le détenteur ne doit éviter que des situations de meute défavorables. Les interactions agonistes sont normales et acceptables. Ce n'est que si un chien souffre, et en d'incompatibilité totale entre certains CPT et de combats sérieux, qu'un des deux chiens devrait être déplacé dans un contexte plus favorable pour lui. Les situations de concurrence reconnaissables (passage par des goulots d'étranglement, conduite des troupeaux au pâturage, alimentation) doivent être pratiquées et désamorcées de manière ciblées au quotidien. Vers la fin de la socialisation secondaire, les chiots peuvent aussi être laissés temporairement un par un avec le troupeau afin de contrôler un apprentissage social défavorable par rapport à l'environnement humain.

4.4 Niveau: Chien de protection des troupeaux – activités humaines

Objectif: le CPT connaît toutes les situations environnementales pertinentes, comportant des éléments vivants et inanimés, qu'il est susceptible de rencontrer dans sa vie quotidienne. Selon les cas, il sait les ignorer ou y réagir de manière adéquate. Ce faisant, il fait preuve d'une tolérance suffisante aux facteurs de stress et ne peut pas être déstabilisé. En présence de personnes étrangères, le CPT ne montre aucune réaction de peur ou d'évitement. Le CPT a l'habitude de monter et de descendre d'une voiture et d'y faire des trajets.

Période prénatale, naissance, période végétative

Pendant la gestation, la lice ne doit pas être exposée à d'importants facteurs de stress externes. Elle doit bénéficier de beaucoup de calme et de sécurité et ne pas travailler avec le troupeau.

Socialisation primaire

L'acclimatation à l'environnement doit être abordée très calmement au début, selon le principe de la peau d'oignon. Le pôle de repos est la loge de mise bas et la zone protégée devant la loge. A partir de la sixième semaine, les chiots explorent de plus en plus l'étable et, plus tard, la zone devant l'étable etc. Le chien doit être confronté lentement à tous les stimuli susceptibles de survenir dans l'exploitation et sur l'estive.

Stimuli acoustiques: les coups de feu (détonations) sont des stimuli acoustiques importants, auquel le CPT doit être habitué doucement car ils peuvent effrayer fortement le chien peu familier. Le principe est toujours le même: le stimulus est d'abord présenté à une certaine distance puis, pendant que le chien joue ou se nourrit, il est peu à peu rapproché. L'acclimatation aux détonations est également examinée dans le cadre de l'EAT.

Stimuli visuels: les stimuli optiques sont par exemple des bâches mal tendues. Il est préférable de laisser les chiens explorer seuls ces stimuli, par exemple avec des feuilles de plastique par terre, puis accrochées. L'acclimatation à l'ouverture soudaine d'un parapluie est également testée pendant l'EAT.

Education psychomotrice: il est toujours préférable qu'un chien puisse explorer et tester une situation par lui-même. A cet effet, le détenteur offre au chiot des possibilités de stimulation appropriées. Les possibilités d'escalader, les balançoires mobiles et autres, sur lesquelles le chien peut grimper sans risque de blessure, ont fait leurs preuves. Ils sont souvent utilisés pour le jeu et favorisent la coordination des chiens sur le terrain et leur stabilité mentale.

Accoutumance à des personnes étrangères (adultes et enfants): le CPT doit être intégré et non pas exclu de la routine quotidienne de l'exploitation. Partir de la troisième semaine, des personnes étrangères entreront progressivement dans l'entreprise. Elles se comportent toujours de manière passive et neutre. Elles laissent les chiots les "explorer" et se montrent amicales, mais sans les soulever. Les chiots doivent explorer ces personnes étrangères de leur propre initiative. Le chiot s'habitue aux hommes, aux femmes et aux enfants.

Accoutumance aux véhicules: le CPT s'habitue progressivement à monter et descendre de la voiture et à faire des trajets en voiture. Les sorties familiales avec les jeunes chiots, les sorties individuelles ou les visites chez le vétérinaire sont d'excellentes occasions pour entraîner les CPT aux trajets en voiture. Le CPT doit également s'habituer à voir des personnes à vélo, d'abord sur l'exploitation, puis à l'occasion des sorties individuelles.

Accoutumance à des chiens de compagnie étrangers: en dehors du troupeau, le chiot est habitué à être suivi par des chiens de compagnie étrangers (couleur, apparence, taille, autre langage corporel, etc.). Ces rencontres doivent être exemptes de peur et de stress pour lui! Idéalement, le CPT court, voire joue avec ces chiens. Ceci favorise la communication entre chiens.

Chocs électriques provoqués par les clôtures: il faut les éviter à tout prix pendant la période de socialisation primaire.

Socialisation secondaire

Education psychomotrice: à la promenade ou sur l'exploitation agricole, le chiot est encouragé à surmonter seul des obstacles de plus en plus difficiles: balles de paille, souches ou piles de bois à escalader, escaliers, etc. Le chiot se familiarise avec l'eau: en franchissant des ruisseaux et des mares, il découvre sa capacité à nager.

Accoutumance à des chiens de compagnie étrangers: les contacts avec des chiens qui ne sont pas familiers avec le troupeau doivent être rendus possibles régulièrement à l'extérieur du troupeau. Les promenades avec des chiens de compagnie étrangers conviennent à cet effet. Le chiot doit pouvoir se montrer détendu et, si nécessaire, amical et enjoué. Avec l'âge, le chiot visite des endroits très fréquentés où il apprend à rester indifférent aux autres chiens.

Accoutumance à des personnes étrangères (adultes et enfants): les visites d'étrangers à proximité du troupeau, dans l'étable ou sur le pâturage doivent avoir lieu régulièrement en présence du détenteur. Les chiots doivent avoir libre accès aux visiteurs sans être retenus par des clôtures ou des barrières. La relation de confiance avec le détenteur (cf. chapitre 4.1) doit permettre aux chiots de se calmer immédiatement et d'être capable d'avoir un contact amical. Les étrangers doivent être amicaux et neutres, sans faire preuve d'affection exagérée. Après un temps relativement court, les chiots sont renvoyés dans leur troupeau par le détenteur.

Les rencontres non supervisées avec des étrangers doivent être évitées pendant cette période. Une attention particulière est nécessaire aux abords des clôtures: il est important d'éviter de sensibiliser les chiots aux passants ou aux véhicules à l'extérieur de l'enclos.

Lors de promenades en laisse à l'extérieur du troupeau, le chiot apprend à se comporter indifféremment vis-à-vis des étrangers. Il ne doit alors montrer ni crainte ni évitement.

Stimuli acoustiques et visuels: même procédure que ci-dessus. En outre, de plus en plus de lieux exposés sont visités lors des sorties: routes très fréquentées, chantiers bruyants, gares ferroviaires, etc. Il est toujours important de veiller à ce que les facteurs de stress soient adaptés aux capacités actuelles du chiot/jeune chien et à éviter tout surmenage.

Accoutumance aux véhicules: tout intérêt naissant du jeune chien à courir après les véhicules doit être étouffé immédiatement. Qu'il soit en voiture ou à vélo, le détenteur doit toujours être en mesure d'empêcher son chien de le suivre. En présence de véhicules étrangers, le détenteur doit réagir soit en distrayant le CPT, soit en intervenant.